




MRC de Maskinongé
Schéma d'aménagement
et de développement
révisé

Légende :

- Limites du secteur mixte
- Affectation agricole active (terre privée / terre publique)
- Affectation récréo-conservation
- Rues desservies par l'aqueduc
- Rues desservies par l'aqueduc et l'égout
- Limites de propriété
- Transport électrique

Limites de la zone agricole

Échelle = 1 : 5 000

Réalisation : Service de l'aménagement du territoire
Source : Base numérique M.R.N. 1 : 20 000
© Gouvernement du Québec

Plan no.
**LOU-04 et
YAM-01**

*Affectations
agricoles /
Secteurs mixtes :
Louiseville et
Yamachiche*